



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

## Mot du président

Le MSP va de l'avant avec un comité sur le prélèvement d'échantillons corporels!

## Portrait de policiers

Des agents qui n'ont pas peur de se mouiller



## Événements

46<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de la FPMQ



# Le financement des services policiers et l'organisation policière :



# où en sommes-nous?

# Sommaire

## 3 Mot du président

Le MSP va de l'avant avec un comité sur le prélèvement d'échantillons corporels!

## 4 Dossier spécial

Le financement des services policiers et l'organisation policière : où en sommes-nous?

## 8 Portrait de policiers

Des agents qui n'ont pas peur de se mouiller

## 20 Chronique juridique

Survol des sanctions imposées par le Comité de déontologie policière au cours des cinq dernières années

## 25 Événements

46<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de la FPMQ

### 7 Fonds équilibré Figesco

Revue de la performance du premier trimestre 2011

### 10 CSFPMQ

La prévention, à votre santé!

### 12 Nouvelles des associations

### 19 Nouvelles de l'APSAM

Gérer la fatigue chez les policiers

### 22 Nouvelles de l'ACP

Un nouveau président à l'ACP!

### 24 En bref

Bourse Jean-Guy Roch

### 27 Votre caisse



Fédération des policiers et policières  
municipaux du Québec

## > Le conseil d'administration de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec

Président

Denis Côté

Vice-président exécutif

Paulin Aubé

Vice-présidents

Blainville : Stéphane Giguère

Bromont : Paul-Georges Rogerson

Châteauguay : François Lemay, secrétaire

Deux-Montagnes : Martin Bérubé

Granby : Louis Carboneau

L'Assomption : Sébastien Giroux

Laval : André Potvin

Lévis : Marc Allard

Longueuil : Michel Roth, trésorier

Mascouche : Michel Mondoux

Mashteuatsh : Lawrence Launière

Memphrémagog : Mario Leblanc

Mirabel : Réjean Trudeau

Montréal : Yves Francoeur

Mont-Tremblant : Serge-Alexandre Bouchard

MRC des Collines : Miguel Belzile

Nunavik : Mark Lundie

Repentigny : André Villeneuve

Richelieu Saint-Laurent : Jacques Desrosiers

Rivière-du-Loup : Frédéric Fortin

Roussillon : Pierre Couture

Saguenay : Jean-François Imbeault

Sainte-Adèle : Luc Fleurant

Sainte-Marie : Alexandre Vachon

Saint-Eustache : Pierre Meunier

Saint-Georges : Yves Rodrigue

Saint-Jean-sur-Richelieu : Daniel Sylvain

Saint-Jérôme : Benoît Huot

Sherbrooke : Claude Toupin

Terrebonne : Patrick Lepage

Thérèse-de-Blainville : François Boies

Thetford Mines : Luc Mathieu

Trois-Rivières : Louis Lesage

Éditrice et rédactrice en chef  
Christine Beaulieu

Révision  
Huguette Pilon

Collaborateurs  
Cynthia Brisson  
Stéphane Forget  
Patrick Lepage  
Frédéric Nadeau  
Tom Stamatakis  
Nicolas Veilleux

Conception graphique  
Patrick Sirois

Impression  
Imprimerie R.M. Hébert Inc.



« Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute autre matière apparaissant dans cette revue est strictement défendue sans l'autorisation expresse de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec. »

Dépot légal : Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada.

ISSN 1491-7513. Numéro de convention de Poste-publications : C00S183412

La revue Fédé-Action est publiée 2 fois par année pour la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, 7955, boul. Louis-Hippolyte-La Fontaine, Anjou (Québec) H1K 4E4. Tél : 514 356-3321 ou 1 800 361-0321.  
Site Internet : [www.fpmq.org](http://www.fpmq.org) courriel : [info@fpmq.org](mailto:info@fpmq.org)

Fondée en 1965, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec est un regroupement d'associations syndicales composées de policiers et policières municipaux de la province. Elle compte également parmi ses associations la Fraternité des policiers et policières de Montréal à titre d'associée.

Elle a pour mission l'étude et la défense des intérêts économiques, professionnels, sociaux et moraux de ses associations et de tous les policiers que celles-ci regroupent.

# Le MSP va de l'avant avec un comité sur le prélèvement d'échantillons corporels!

Voici un résumé de certains dossiers qui ont touché la Fédération au cours des derniers mois.

## 46<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de la FPMQ

La FPMQ a tenu son assemblée générale annuelle les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin derniers à Québec. Une journée complète était consacrée à la formation de vos représentants qui a été dispensée par les avocats des Services Fédé-Conseils. Les relations de travail et la représentation syndicale sont un monde en constante évolution et la Fédération se fait un devoir de vous offrir une formation adéquate. De plus, au cours de cet événement, nous avons traité de plusieurs dossiers concernant le milieu policier et avons adopté le plan d'action pour l'année à venir qui consiste à revendiquer :

- > le Fonds des services de police municipaux;
- > une nouvelle organisation policière;
- > une loi provinciale créant une procédure de prélèvement obligatoire d'échantillons corporels.

## Comité sur le prélèvement d'échantillons corporels

Le 21 juin dernier, j'ai participé à la première rencontre du Comité sur le prélèvement d'échantillons corporels formé par le ministère de la Sécurité publique (MSP). Depuis 2006, la FPMQ revendique un projet de loi obligeant une personne avec qui le policier ou la policière a eu un échange de liquide biologique dans le cadre d'une intervention à fournir un échantillon corporel afin de savoir si elle est porteuse d'une maladie transmissible et de guider le policier ou la policière dans son traitement médical. D'ailleurs, une telle loi existe en Nouvelle-Écosse, en Ontario, en Alberta et en Saskatchewan. Elle serait donc salubre non seulement pour nous, mais également pour les premiers répondants/pompiers, les paramédics, les agents correctionnels, les victimes d'actes criminels ainsi que le bon samaritain. Je fonde beaucoup d'espoir que le gouvernement du Québec se dotera d'une loi comme les autres provinces canadiennes, car les policiers et policières du Québec sont en droit d'attendre de l'État qu'il les protège adéquatement dans leur mission de servir et protéger la communauté.

## Organisation policière

La FPMQ a déposé deux requêtes en jugement déclaratoire contre les villes de Saint-Hyacinthe et de Drummondville pour faire invalider

leur contrat les liant à la SQ après l'expiration du sursis de cinq ou dix ans suivant l'abolition de leur corps de police municipal. En effet, selon l'objectif de la réforme de l'organisation policière de 2001 et la *Loi sur la police*, les municipalités de 50 000 habitants et plus doivent créer un corps de police municipal. La Cour supérieure devrait statuer à la fin de l'année 2011. Non seulement le MSP se doit de faire respecter sa propre loi, mais il devrait permettre également aux MRC de plus de 50 000 habitants de former leur propre corps de police régional.

Dorénavant, lorsqu'il sera question de la carte policière au Québec, les intervenants devront prendre en considération la grande iniquité qui existe dans le financement des organisations policières et des municipalités pour les services de base de niveau 1. La FPMQ ne cesse de revendiquer l'équité en matière de financement des services policiers au Québec. Cette revendication est soutenue par de plus en plus d'acteurs concernés par l'équité des contribuables.

## Saint-Jean-sur-Richelieu

En terminant, j'aimerais souligner le travail impeccable et dévoué des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu durant les inondations qui, malheureusement, a été passé sous silence par nos représentants gouvernementaux. Dans cette édition de *La Fédé-Action*, nous leur consacrons le portrait de policiers. Je désire donc les féliciter chaleureusement pour avoir protégé les biens et servi la population johannaise durant cette période difficile.

**Denis Côté**  
président



► M. Denis Côté,  
président de la FPMQ



# Le financement des services policiers et l'organisation policière : où en sommes-nous ?

## La FPMQ et la FPPM sensibilisent la population

Lors d'une conférence de presse de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) tenue le 1<sup>er</sup> février 2011, à laquelle s'est jointe la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), les participants ont dénoncé l'iniquité marquée dans le financement des services de police dont sont victimes 70 % des contribuables québécois. Ils ont demandé au gouvernement du Québec de rétablir l'équité en créant le Fonds des services de police municipaux.

Le président de la FPMQ, M. Denis Côté, a expliqué cette iniquité par le fait que le gouvernement du Québec subventionne seulement les municipalités desservies par la Sûreté du Québec (SQ) pour les services de base, soit les activités de niveau 1 définies dans le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence*. Cette aide financière correspond à 47 % du coût réel de la desserte policière assumée par la SQ et provient du Fonds des services de police. En 2010, le gouvernement a injecté plus de 235 millions de dollars dans ce fonds.

Il a souligné également que les résidents des municipalités ayant leur propre service de police doivent fournir un plus grand effort fiscal que ceux des municipalités desservies par la SQ. En effet, ils doivent contribuer aux différentes activités de leur service de police,



aux services nationaux et spécialisés de la SQ et à la subvention gouvernementale correspondant à 47 % des coûts réels des services de niveau 1 des municipalités desservies par la SQ.

Quant aux citoyens de l'île de Montréal, le président de la FPPM, M. Yves Francoeur, a précisé que cette iniquité est encore plus frappante. Il a mentionné : « Si les contribuables de Montréal avaient droit au même traitement que les villes couvertes par la SQ, c'est une subvention d'environ 200 millions de dollars que recevrait le SPVM! D'autant plus qu'en vertu de la *Loi sur la police*, les contribuables de l'île de Montréal sont déjà les seuls au Québec à devoir financer, à même leurs taxes foncières, des services de niveau 5. »

La Fédération revendique auprès du gouvernement la création d'un Fonds des services de police municipaux afin de corriger cette iniquité. M. Côté s'est exprimé ainsi : « La sécurité publique est un service essentiel au même titre que l'éducation et la santé, d'où l'importance de la financer équitablement. Le gouvernement doit reconnaître les efforts financiers des municipalités ayant leur propre corps de police, car elles fournissent un service de qualité à la satisfaction des élus et de la population. Tout en rétablissant l'équité entre les contribuables québécois, la création de ce fonds permettra aux villes d'investir davantage en matière de services policiers et ainsi continuer à offrir à leurs citoyennes et citoyens des services de qualité. Au nom de l'équité, complétons l'exercice! »

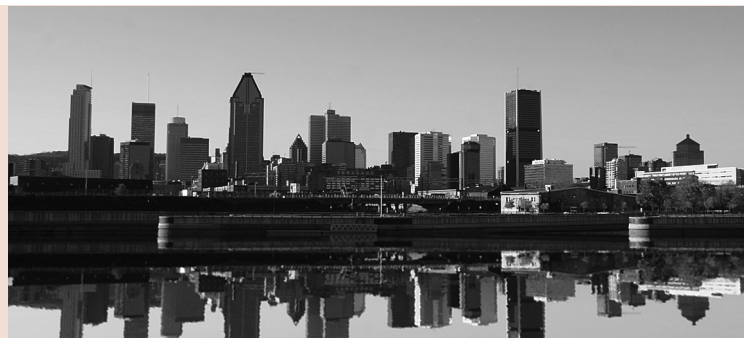
#### Site Internet

Un site Internet a été conçu pour informer la population sur ce sujet. Nous vous invitons à le consulter à [www.financementpolice.org](http://www.financementpolice.org)

#### Moratoire

Dans un communiqué de presse émis le 24 mars dernier, le ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, a annoncé qu'il ne prolongera pas le moratoire sur l'intégration des corps de police municipaux à la SQ, qui a pris fin le 1<sup>er</sup> avril dernier.

Il est écrit dans le communiqué : « Par le non-prolongement du moratoire, les villes de Bromont, Mont-Tremblant, Rivière-du-Loup, Sainte-Adèle, Saint-Georges-de-Beauce, Sainte-Marie-de-Beauce, Thetford Mines et la Régie de police de Memphrémagog auront le choix de conserver leur corps de police municipal ou de demander



leur intégration à la SQ. Chacune des demandes fera l'objet d'une analyse par le ministère de la Sécurité publique. »

La FPMQ est d'avis que cette décision de ne pas prolonger le moratoire sur l'intégration des corps de police municipaux à la SQ accentuera la situation d'iniquité dans le financement des services policiers au Québec. Le président de la Fédération, M. Denis Côté, s'explique ainsi : « En permettant à d'autres villes d'intégrer leur service à la SQ, le ministre aggrave cette situation et ne règle en rien cette iniquité. » Il ajoute : « Comme M. Dutil privilégie l'autonomie des municipalités en laissant le choix à celles de moins de 50 000 habitants à l'extérieur d'une communauté métropolitaine ou d'une région métropolitaine de recensement de conserver leur service de police ou de recourir à la SQ, il devrait également autoriser l'inverse, soit que les villes insatisfaites des services de la SQ puissent créer leur propre corps de police ou convenir d'une entente avec un service de police municipal existant. »



### Requêtes en jugement déclaratoire

Le 20 décembre 2010, la FPMQ a déposé une requête en jugement déclaratoire contre la Ville de Saint-Hyacinthe, la Municipalité régionale de comté (MRC) des Maskoutains, le ministre de la Sécurité publique, M. Robert Dutil, et la SQ. Elle demande à la Cour supérieure de déclarer invalide l'entente de services intervenue le 11 février 2009 entre la MRC des Maskoutains et le ministre de la Sécurité publique sur la desserte de la Ville de Saint-Hyacinthe par la SQ. Elle réclame également que la Ville ait l'obligation d'être desservie par un corps de police municipal.

La FPMQ juge que selon la *Loi sur la police*, comme la Ville de Saint-Hyacinthe compte plus de 50 000 habitants à la suite d'un regroupement avec d'autres municipalités, elle pouvait, avec l'autorisation du ministre, être desservie par la SQ seulement pour la période de cinq exercices financiers suivant le dernier exercice commencé avant l'entrée en vigueur du regroupement, soit le 27 décembre 2001. La Fédération est d'avis que l'entente de

la desserte policière de la Ville de Saint-Hyacinthe par la SQ était valide jusqu'au 31 décembre 2006. Par conséquent, la Ville ne pouvait plus être desservie par la SQ au moment où l'entente de services est intervenue en février 2009, de telle sorte que cette entente est invalide.

Dans un même ordre d'idées, le 5 mai 2011, la FPMQ a déposé une requête en jugement déclaratoire contre, entre autres, la Ville de Drummondville. Elle conteste la validité de l'entente de la desserte policière avec la SQ intervenue le 12 juillet 2004 pour sensiblement les mêmes raisons que dans le dossier de Saint-Hyacinthe et demande que la Ville de Drummondville soit desservie par un service de police municipal afin de respecter les dispositions de la *Loi sur la police*.

### Effets de l'abolition d'un service de police

Selon la Fédération, l'abolition d'un service de police municipal peut avoir des répercussions négatives sur les autres corps de police municipaux (CPM). En effet, dans le cadre d'une entente de mise en commun de services, certains services sont dispensés par un CPM à d'autres organisations policières. Si une ville qui a signé une entente de mises en commun décide d'abolir son service de police pour recourir à la SQ, cette décision aura un impact financier sur les autres municipalités faisant partie de l'entente. Par exemple, si la Ville de Rivière-du-Loup vient à abolir son service de police, les contribuables de Lévis et des autres villes faisant partie de l'entente risquent d'en payer les frais puisque la Ville de Lévis leur fournit le service 911.

La FPMQ continuera de militer dans ces dossiers et vous tiendra au courant de leur évolution.



# Rapport du comité de surveillance Figesco

## Revue de la performance du premier trimestre 2011

Le premier trimestre de l'année 2011 fut caractérisé par une bonne performance des marchés boursiers canadiens, américains et internationaux. Le marché obligataire a cependant affiché une performance négative pour cette période en raison de la hausse des taux d'intérêt. De janvier à mars 2011, la bourse canadienne (indice S&P TSX) a été en hausse de 5,6 %, la bourse américaine (indice S&P 500) a aussi affiché une hausse de 5,92 % en devise américaine (rendement de 3,26 % une fois converti en dollars canadiens) et la bourse internationale (indice MSCI EAEO) a été en baisse de -2,86 % en devise locale (rendement de -1,19 % une fois converti en dollars canadiens). Pour leur part, les trois fonds équilibrés Figesco ont connu des rendements légèrement plus faibles que leur indice de référence respectif pour ces trois premiers mois de l'année.

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2011, le Fonds modéré Figesco affichait un rendement de 2,1 %, tandis que la performance des indices de référence du Fonds progressait de 2,53 %. Au cours de la même période, le Fonds audacieux a connu une performance de 1,57 %, alors que le rendement des indices de référence de ce fonds était de 2,45 % et le Fonds conservateur affichait une performance de 1,4 % tandis que la performance des indices de référence de ce même fonds était de 1,69 %. À titre comparatif, la médiane des fonds équilibrés de l'univers *eVestment* a été de 2,33 % au premier trimestre.

### Obligations

Le mandat confié à la firme GPTD depuis juin 2008 est de type indicatif, c'est-à-dire que le gestionnaire a simplement pour mandat de reproduire le rendement de l'indice de référence DEX Univers. La performance du gestionnaire d'obligations des fonds Figesco a été de -0,25 % au cours du premier trimestre de l'année, comparativement à -0,27 % pour l'indice DEX et -0,01 % pour la médiane des fonds d'obligations de l'univers *eVestment*.

### Actions canadiennes

En actions canadiennes, le gestionnaire Jarislowsky Fraser a généré un rendement de 5,96 % pour la période de janvier à mars, comparativement à 5,6 % pour l'indice S&P/TSX et 5,25 % pour la médiane des fonds d'actions canadiennes de l'univers *eVestment*. Cette performance du gestionnaire par rapport à l'indice s'explique notamment par

la sous-pondération dans le secteur des matériaux de base, ainsi que par les surpondérations dans les secteurs des produits industriels et de l'énergie.

### Actions américaines

Au chapitre des actions américaines, le gestionnaire McLean Budden a généré un rendement de 1,95 % comparativement à 3,26 % pour l'indice S&P 500 (en dollars canadiens) et 3,3 % pour la médiane des fonds d'actions américaines de l'univers *eVestment*. Cette performance de McLean Budden s'explique par la sous-pondération dans le secteur des produits industriels, ainsi que par les surpondérations dans les secteurs des soins de la santé, des télécommunications et des matériaux de base.

### Actions internationales

Le gestionnaire d'actions internationales Sprucegrove a généré un rendement inférieur à son indice de référence pour ce premier trimestre de 2011. Sa performance a été de -1,35 % par rapport à 1,19 % pour l'indice de référence MSCI EAEO (en dollars canadiens) et 1,28 % pour la médiane des fonds d'actions internationales de l'univers *eVestment*. Cette contre-performance par le gestionnaire s'explique principalement par la sélection de titres au Royaume-Uni, en Allemagne et dans les marchés émergents. Les surpondérations dans les secteurs de la consommation discrétionnaire et des technologies de l'information, ainsi que les sous-pondérations dans les secteurs des services financiers et des télécommunications, ont été des contributeurs négatifs à la performance du portefeuille.

### Comité de surveillance Figesco



# Des agents qui n'ont pas peur de se mouiller



**Les policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu sont fatigués et nous les comprenons : ils ont affronté les pires inondations que la région ait connues depuis cent cinquante ans. Soixante-neuf jours de mesures d'urgence, plus de deux mois les pieds dans l'eau à espérer que la nature ait pitié des riverains et de leur maison, avec des chaussées de deux mètres d'eau à quelques endroits.**

Pour certains policiers, il s'agissait des deuxièmes mesures d'urgence de leur carrière, les premières remontant à il y a treize ans. L'agent Serge Mainville a vécu le verglas, mais pour lui la comparaison ne s'applique pas : « Au verglas, tout le monde était dans le trouble. Ce qui est déplorable avec les inondations à Saint-Jean, c'est que 3 000 personnes seulement ont été touchées par la catastrophe, 98 % de la population n'avait rien! C'est juste 2 % de la ville qui était isolée. Tu faisais deux kilomètres et tout allait bien, ça faisait le party... »

L'agent François Boulet est d'accord avec son collègue : la catastrophe du printemps n'a rien à voir avec celle de l'hiver 1998. « Au verglas, les poteaux électriques sont tombés. Bon, qu'est-ce qu'on fait? On creuse, on met de nouveaux poteaux et on réinstalle les lignes électriques. Mais là, on ne pouvait rien faire tant que le niveau de l'eau ne baissait pas », explique-t-il. « Moi, je me suis sentie impuissante. On voulait tous faire quelque chose. On était tous prêts à aller à la guerre, mais on était à la merci du niveau d'eau qui fluctuait d'une semaine à l'autre », renchérit la sergente Marie-Soleil Bolduc. Sans compter qu'au début les policiers n'étaient pas outillés pour affronter ces intempéries inhabituelles. Néanmoins, équipé ou non, ils ont été présents sur les lieux dès les premiers jours.

## Des horaires de travail difficiles

Pendant les premières semaines, les policiers de Saint-Jean-sur-Richelieu ont travaillé plus de cent heures. « Sur le nautique, on commençait à six heures le matin et on finissait à huit heures le soir », indique l'agent Boulet. Ce sont 30 à 40 agents qui ont été déployés simultanément dans les zones touchées par les eaux. Ils ont sillonné les bords du Richelieu à pied, en pick-up, en chaloupe, en motos marines louées, en Argo (véhicule amphibie)... « On a aidé des gens à transporter leur épicerie. On a fait des extras, quand on le pouvait, parce que c'était tellement désolant », se rappelle Marie-Soleil Bolduc. Les policiers ont visité certaines résidences jusqu'à trois fois, afin de venir en aide aux sinistrés et assurer leur sécurité.

Parallèlement aux tâches reliées aux inondations, le service de police a continué à recevoir le même nombre d'appels quotidiens en provenance du reste de la ville : une chicane de voisin, une plainte pour le bruit... Les coups de téléphone ont démontré que plusieurs habitants ne semblaient pas être conscients des mesures d'urgence déployées dans leur municipalité. Bref, le travail a doublé. Les policiers en vacances ont été rappelés. Tous les congés ont été suspendus. « Oui, on était fatigués, mais en même temps on n'avait pas le droit de chialer. Les seuls qui auraient pu se plaindre, ce sont les trois policiers inondés et ils ne l'ont même pas fait », raconte la sergente.

Pourtant, les policiers auraient pu reprocher les horaires de travail particulièrement instables. « Ce qui était difficile à gérer dans cette crise-là, c'est qu'on était incapables de prévoir quand c'était pour arrêter. D'un jour à l'autre, on n'avait pas besoin du même personnel; ce n'était tout simplement pas planifiable », explique le lieutenant Éric Bélanger. Il faut dire aussi que personne ne pouvait prévoir que la crue durerait aussi longtemps. Heureusement, les mesures d'urgence se sont déroulées en harmonie avec l'employeur, assure le président de la Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Éric Lebeau. « Quand un policier avait besoin d'un congé spécial, j'allais voir l'employeur, je lui expliquais la situation et il lui donnait son repos même si, dans les faits, aucun congé n'était accepté », ajoute-t-il. « C'est sûr que c'est plus facile pour l'employeur de déclarer les mesures d'urgence, parce qu'il y a plusieurs articles de la convention qu'on peut alors tasser, mais les patrons ont été respectueux. »

### Servir et protéger

« Tu es un agent de police, tu travailles avec un véhicule, une arme à feu et un ordinateur et, du jour au lendemain, tu te retrouves dans une chaloupe, avec des bottes de pluie. Je pense que le mot à retenir c'est vraiment adaptation », croit la sergente Bolduc. « En entrant dans la police, tu ne penses pas vivre une affaire comme ça », renchérit M. Lebeau. « Quand tu dis servir et protéger, c'était vraiment ça. Là, on sait ce que ça veut dire. Le terme de police communautaire a pris tout son sens », avoue-t-il.

Les policiers soulignent qu'il n'y a eu aucun méfait, ni vol, ni vandalisme, alors que les maisons étaient pourtant laissées sans surveillance. Cela ne les empêche pas d'anticiper d'éventuelles tensions sociales. « On prépare nos policiers à l'après-crise. On aura sûrement à faire des interventions. Il y a des gens qui ont tout perdu. Ils ont passé huit semaines dans l'eau : la fatigue et le stress accumulés, ça va ressortir », prévoit M. Lebeau. « On ne peut pas vraiment savoir, mais tous les éléments sont là pour qu'il se passe des tensions », croit également sa collègue.

C'est probablement dans un an que le véritable bilan des inondations de Saint-Jean-sur-Richelieu fera surface. Cela dit, l'ensemble du personnel (syndiqués, cadres et cols blancs) a mis la main à la pâte durant les opérations et les mesures d'urgence se sont bien déroulées, affirment les policiers. La seule chose qu'ils regrettent, c'est le peu de visibilité qu'ils ont eu durant les événements, alors qu'ils étaient présents 24 heures sur 24.

À crue exceptionnelle, travail exceptionnel : les policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu ont de quoi être fiers, médiatisation ou non. Nous leur souhaitons maintenant un peu de répit.



« On entendait juste parler de l'armée et de la Sûreté du Québec, alors que sur notre territoire on ne les a jamais vues », déplore M. Lebeau. « On a pourtant été les premiers et les derniers sur place », précise l'agent Bolduc.



▲ De gauche à droite : M. Éric Lebeau, M. Éric Bélanger, M. François Boulet, M<sup>me</sup> Marie-Soleil Bolduc et M. Serge Mainville

# La prévention, à votre santé!

Une grande part du travail du policier est orientée vers le bien-être de l'autre : veiller à la sécurité publique, faire de la prévention terrain, contrôler, rassurer. Mais qu'en est-il de vous-même ? Votre réalité professionnelle souvent stressante et émotionnellement engageante laisse-t-elle vos bonnes habitudes de vie en plan, au détriment de votre santé ?

Le Dr Kevin J. Jablonski, psychologue, chef de police et officier commandant des services de la science du comportement au Los Angeles Police Academy, propose un point de vue intéressant sur la place que les policiers laissent à la prévention quotidienne de leur propre santé : « Si vous êtes généralement en bonne santé et que vous êtes quotidiennement confronté à des défis, comme l'exposition à la violence, à des criminels potentiellement menaçants et à des menaces physiques concrètes allant de seringues souillées à des couteaux et des fusils, l'incidence d'un hamburger double sur votre santé au cours des prochaines décennies ne dominera pas le palmarès de vos préoccupations. »<sup>1</sup>

La santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité », dit l'Organisation mondiale de la santé. D'où l'importance de prévenir au quotidien, même si la maladie ne vous touche pas dans l'immédiat. L'adoption de comportements de vie sains prend ici tout son sens. Donnez-vous la

## Programmes corporatifs

La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec a négocié les programmes corporatifs suivants :

- Bétonel : peinture;
- Centres dentaires Lapointe;
- Énergie Cardio : centres de conditionnement physique;
- Le Scandinave Spa;
- Rabais Campus : abonnements à des publications;
- Rogers : téléphones cellulaires.

Sur présentation de votre carte de membre de la FPMQ ou de la carte « Médirect » de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) (pour les policiers de Montréal), vous avez accès à ces différents programmes. Pour plus d'informations, consultez le site Internet de la FPMQ : [www.fpmq.org](http://www.fpmq.org)

Il existe également un programme avec l'Association des chiropraticiens du Québec. Sur présentation de la carte de membre de la FPMQ ou de la carte « Médirect » de la FPPM, le chiropraticien participant vous offrira sans frais l'examen initial et les radiographies (si nécessaires) pour une valeur maximale de 125 \$. Lors de la prise de votre rendez-vous, mentionnez que vous appelez dans le cadre du programme de la FPMQ. Afin de connaître les chiropraticiens participant à cette offre, consultez le site Internet de la FPMQ à [www.fpmq.org](http://www.fpmq.org).

permission de prendre du repos, de vous alimenter sainement et de pratiquer une activité physique qui vous change les idées, en dehors des heures de travail.

Gardez également un œil avisé sur votre santé vertébrale. En tant que policier, vous êtes particulièrement vulnérable aux troubles neuromusculo-squelettiques tels que les blessures et les dysfonctionnements lombaires, ainsi que les différents traumatismes articulaires et musculaires engendrés par vos fonctions. Les chiropraticiens possèdent la formation universitaire nécessaire pour vous aider à optimiser votre santé vertébrale et maximiser votre bien-être à long terme.

L'atteinte des plus hauts standards de performance dans l'exercice de vos fonctions passe avant tout par la priorisation de votre santé. Choisissez-vous d'abord. Vous veillerez mieux sur les autres ensuite.

**Association des chiropraticiens du Québec**

**Téléphone : 1 866 292-4476**

**Site Internet : [www.chiropratique.com](http://www.chiropratique.com)**

<sup>1</sup>Gendarmerie Royale du Canada : [www.grc-rcmp.gc.ca](http://www.grc-rcmp.gc.ca)





Fédération des policiers et policières  
municipaux du Québec

**Pour connaître les différents services offerts par la  
Fédération des policiers et policières municipaux du  
Québec, consultez son site Internet à [www.fpmq.org](http://www.fpmq.org) sous  
« Services offerts » et ensuite sous « Corporation de services ».**



Fédération des policiers et policières  
municipaux du Québec

Granby  
Deux-Montagnes  
Montréal  
Memphrémagog

# Nouvelles des associations

## > Granby

Notre préparation de la dernière année nous a permis de procéder au dépôt de notre cahier de demandes en avril 2011. Une bonne mise à jour de nos textes s'impose, car il y a bien longtemps que le processus de négociation fait défaut chez nous, faute d'avoir un interlocuteur motivé à faire progresser notre dossier à l'autre bout de la table. Fait hors du commun, notre employeur est arrivé préparé à cette première rencontre et avec, en prime, un avocat négociateur en remplacement du directeur des ressources humaines.

Notre agenda est bloqué pour le début de l'automne et nos patrons semblent bien optimistes quant aux résultats.

Finalement, nous profitons de l'occasion pour dévoiler notre nouveau logo, question de rafraîchir notre image qui datait de plusieurs décennies.

**Louis Carbonneau**  
Président de la Fraternité des policiers et policières de Granby inc.

## > Deux-Montagnes

Depuis les derniers mois, notre fraternité n'a fait face qu'à un seul cas litigieux qui concerne l'obligation d'accommodement de l'employeur. Si ce n'était de ce cas, nous aurions vécu une année sans grief et, somme toute, dans une atmosphère neuve et empreinte de changements.

Nous sommes toujours en cours de négociation de notre convention collective qui est échue depuis décembre 2009. Jusqu'à maintenant, la presque totalité de notre temps a été consacrée à la scission de notre fonds de pension. Le règlement de ce dossier majeur était nécessaire au bon fonctionnement et à la rentabilité de notre futur et nous pouvons maintenant entamer une négociation basée sur de bons échanges de part et d'autre. Nous avons bon espoir que l'entente sera à la hauteur de nos attentes.

Sur le plan des réalisations, notre technicienne en scènes de crime et secrétaire de la Fraternité, M<sup>me</sup> Julie Héon, s'est récemment jointe à l'Association québécoise de criminalistique (AQC) à titre d'éditrice du journal. L'AQC est la première association francophone de ce genre au Québec.

**Martin Bérubé**  
Président la Fraternité des policiers et policières de la régionale Deux-Montagnes inc.



FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE GRANBY INC.



DE LA RÉGIONALE DE DEUX-MONTAGNES INC.



Fraternité des policiers et policières de Montréal





## Montréal

Les policiers et policières de Montréal reviennent de loin. La dernière convention à avoir été négociée était échu depuis le 31 décembre 2006 et les pressions sur les membres et sur le budget du Service étaient grandissantes depuis plusieurs années. En outre, les sentences arbitrales qui avaient fixé les conditions de travail pour les années 2007 à 2010 avaient semé un vif mécontentement.

Après avoir obtenu un certain succès en stoppant l'hémorragie budgétaire du SPVM, notamment par l'organisation de la plus grosse manifestation de policiers jamais vue au Canada, nous avons décidé de déclencher une première vague de moyens de pression à peine trois mois après l'échéance de la convention collective, signifiant de façon limpide à l'Administration que les policiers et policières de Montréal n'avaient plus de patience et exigeaient l'heure juste. Plus question donc de demeurer dans le noir quant à la volonté réelle de l'Administration d'obtenir un règlement négocié. S'il n'y avait pas de marge de manœuvre pour arriver à une entente honorable, nous voulions le savoir tout de suite! À ce stade, la deuxième phase de moyens de pression était prête, mais, avant de la déclencher, nous voulions donner une chance à la négociation intensive. Ainsi, pour s'assurer que cette négociation intensive se fasse, nous avons décidé de lancer un ultimatum à la Ville. Résultat : une bonne convention de quatre ans, avec des salaires haussés de 10,5 % au courant de cette période et un projet pilote prometteur sur les horaires de travail. Ce que nous en retenons? Que lorsque notre cause est juste, se tenir debout coûte que coûte représente toujours la solution.

**Yves Francoeur**

**Président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal**

## > Memphrémagog

Nous en sommes à la dernière année de notre convention collective et nous avons commencé la préparation de notre cahier de demandes. Nous espérons pouvoir commencer à négocier avec notre employeur avant la fin de l'année 2011. La seule ombre au tableau est venue du fait que certains élus de la Ville de Magog ont décidé de s'informer des coûts d'une éventuelle desserte policière sur notre territoire par la Sûreté du Québec (SQ).

Chez les élus de la Ville de Magog, on mentionne être très satisfait du travail effectué par les policiers et policières de la Régie de police Memphrémagog.

Quatre municipalités sont présentement desservies par la Régie, soit Magog, Sainte-Catherine-de-Hatley, Austin et Orford. Finalement, elles ont voté des résolutions indiquant qu'elles ne demanderont pas à la SQ une estimation des coûts jusqu'à la terminaison de l'entente avec la Régie, soit à la fin de l'année 2016.

**Mario Leblanc**

**Président de l'Association des policiers et policières de Memphrémagog**



## NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

**MRC des Collines-de-l'Outaouais  
Mont-Tremblant  
Richelieu  
Saint-Laurent**

### > MRC des Collines

Durant la dernière année, nous avons maintenu le cap sur les orientations prises lors de notre arrivée à l'exécutif en 2009-2010. Un de nos principaux objectifs était de veiller au volet sécurité. Depuis toujours, la patrouille duo a été un sujet épineux chez nous et deux dossiers d'ampleur en 2010 en font la preuve. Un d'entre eux touche la surveillance de scène de crime exécutée en solo entre 19 h et 7 h.

Notre vaste territoire, séparé par une rivière, nous distingue de plusieurs autres organisations et fait en sorte que les délais d'assistance sont considérablement élevés. Pour ces raisons, entre autres, rappelons-nous qu'en 2001, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) avait imposé à l'employeur la patrouille de nuit en duo, soit entre 19 h et 7 h.

Or, depuis 2007, l'employeur a commencé à faire surveiller certaines scènes de crime de nuit par des policiers en solo. Nous avons donc récemment fait une plainte à la CSST et l'inspecteur, à la suite de l'analyse de la situation, a de nouveau exigé de l'employeur le travail en duo sur les interventions de nuit.

Dans l'autre dossier, nous avons été appelés à nous présenter au Conseil des services essentiels (CSE) à la suite d'une plainte de l'employeur concernant la prise de congé en fin de quart, soit de 19 h à 21 h, des agents de la section circulation durant la période estivale 2010 et 2011. L'employeur affirmait qu'il s'agissait d'une action concertée et que la population se trouvait privée d'un service.

Pour vous mettre en contexte, lors du vote sur l'entente de principe de la présente convention collective, il a été mentionné qu'à la table de négociation, on avait accepté que les agents à la section circulation fassent du travail de bureau entre 19 h et 21 h pour éviter qu'ils aient à travailler en solo sur la route. Après la signature de cette convention collective, l'employeur prétendait que jamais il n'avait été question que ces agents fassent systématiquement du travail de bureau après 19 h.

Au printemps 2010, l'employeur a imposé aux agents de faire des opérations spécifiques en solo après 19 h, parfois même à l'extrémité la plus lointaine sur le territoire. Pour assurer leur sécurité et ne pas s'exposer à une insubordination, ces agents ont pris des congés sur leur fin de quart. Par conséquent, au printemps 2011, l'employeur a déposé sa plainte au CSE. Après une journée de médiation, une entente temporaire a été conclue, incluant la demande d'audition accélérée des griefs à ce sujet. Celle-ci devrait avoir lieu dans les prochains mois.

Finalement, en 2010, neuf griefs ont été déposés et trois de ceux-ci ont été réglés au cours de l'année. Nous profitons également de l'occasion pour vous présenter notre nouveau logo que nous avons modernisé.

**Miguel Belzile**

**Président de la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais**

### > Mont-Tremblant

La fin de l'année 2010 et le début de 2011 ont été très intenses pour notre petite fraternité! En dix ans d'existence, jamais nous n'avions eu recours à autant de griefs en un si court laps de temps. Le directeur Ledoux et son acolyte M. Gagné agissant à leur guise et se foutant du contrat de travail, ont amené cette vague de griefs dont plusieurs sont en cours.

De plus, deux de nos délégués syndicaux ont été suspendus, soit notre secrétaire, Michael Bryar, qui s'est vu octroyer cinq jours sans solde avec changement d'équipe, et moi-même, qui ai écopé d'une suspension avec solde et ai été réintégré par la suite.

Ces deux suspensions sont, selon nous, directement liées à des conflits syndicaux. Nous décrions haut et fort cette situation et espérons que justice soit rendue! En mai dernier, le directeur et son adjoint ont tous deux été suspendus à leur tour. Des allégations criminelles d'écoute électronique dans le poste de police planent sur eux. À suivre...



Sur une note plus positive, nous en sommes venus à une entente de principe sur notre contrat de travail échu depuis le 31 décembre 2008, et ce, jusqu'en 2014. Plusieurs améliorations ont été apportées, dont l'instauration d'un fonds de pension. Nous croyons que le tout s'est réglé grâce à deux points principalement : un énorme travail d'équipe et des moyens de pression qui nous ont été inspirés par vous, chers collègues, lors de rencontres antérieures du conseil d'administration et qui ont été réalisés dans le respect des citoyens.

**Serge-Alexandre Bouchard**  
**Président de la Fraternité des policiers de**  
**Ville de Mont-Tremblant**

#### > Richelieu Saint-Laurent

La convention collective de la Fraternité des policiers et policières de Richelieu Saint-Laurent est arrivée à expiration le 31 décembre 2010. La relation entre la direction et la Fraternité n'est pas à son meilleur et annonce une interaction houleuse pour les négociations qui débiteront prochainement.

Des dossiers importants ont accaparé davantage notre attention et nos énergies récemment. En premier lieu, l'un de nos policiers en arrêt de travail pour maladie a été mis sans solde par l'employeur le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et ce, malgré le fait que son médecin et celui de l'employeur préconisent un retour progressif au travail depuis avril 2010. Entre avril et décembre 2010, la Fraternité a adressé plusieurs demandes à la direction pour qu'un comité pouvant décider des modalités de réinsertion de notre membre soit mis sur pied. Toutes ces demandes ont été refusées par la Régie et, à la mi-décembre 2010, sans en informer la Fraternité, elle a entériné une résolution pour former un comité et préparer un protocole de réinsertion du policier. Le policier se serait retrouvé sans salaire, sans protection d'assurance et sans contribution au régime de retraite, n'eût été du Fonds d'aide et d'assistance judiciaire (FAAJ) de la FPMQ. Les représentants de la Régie refusent de fournir une date de rencontre et ne donnent aucune suite aux documents qui leur sont acheminés.

Un autre dossier concerne un policier suspendu par la Régie en février pour vol de temps. Le 23 mars, la Régie a entériné une résolution visant à le congédier sans que la procédure disciplinaire n'ait été appliquée. Une rencontre avait eu lieu la veille avec le directeur



dans ce dossier, au cours de laquelle il n'a jamais fait mention de sa décision, prétextant même n'en avoir pris aucune. Le lendemain, il recommandait à la Régie que soit destitué le policier. Ce dernier compte trente-deux ans de service. Nous sommes à le représenter et demandons sa réintégration en tentant de faire appliquer la procédure disciplinaire selon la convention collective.

La Fraternité tient à souligner l'importance du FAAJ de la FPMQ lorsque survient une situation litigieuse et qui couvre ces deux cas. Nos membres peuvent ainsi bénéficier d'un revenu pendant qu'ils se défendent face à nos employeurs, qui sont sans scrupule en regard de la situation financière vécue par le policier tout au long du processus judiciaire, déontologique ou autre. Nous saluons l'initiative d'avoir créé un fonds d'aide pour nos consœurs et confrères.

**Jacques Desrosiers**  
**Président de la Fraternité des**  
**policiers et policières de Richelieu**  
**Saint-Laurent**



Nunavik  
 Sainte-Adèle  
 Saint-Eustache  
 Trois-Rivières

> Nunavik

Au cours de la dernière année, l'Association des policiers et policières du Nunavik a réglé plusieurs litiges auxquels faisaient face ses membres.

L'un de nos policiers était suspendu sans solde depuis 2005 après avoir été accusé et trouvé coupable. La Cour d'appel l'a acquitté et nous avons eu gain de cause dans les deux griefs que nous avons déposés pour suspension sans solde et refus de paiement des honoraires d'avocat par l'employeur.

Enfin, notre nouvelle convention collective a été signée en novembre 2010 et est en vigueur jusqu'en 2012. Cette signature a été des plus bénéfiques pour nos membres puisque nous avons obtenu, entre autres, une augmentation salariale d'environ 37 %, une amélioration des conditions de travail et l'ajout de dix nouveaux postes permanents. Cette entente servira donc de base solide pour nos prochaines négociations en 2012.

Nous avons cependant deux autres griefs en cours concernant les postes non comblés et la rétroactivité qui n'a toujours pas été versée à certains de nos membres.

**Mark Lundie**  
 Vice-président de l'Association des policiers du Nunavik

> Sainte-Adèle

La convention collective des policiers et policières de Sainte-Adèle est échue depuis le 31 décembre 2009. Depuis le début des négociations, quelques rencontres ont eu lieu, mais dans l'éventualité que la Sûreté municipale passe au vert, la Ville ne semble pas encline à vouloir négocier. Les négociations ont duré un maximum de quatre heures alors que des journées entières y étaient allouées.

Depuis le début de l'année, deux postes permanents se sont libérés, mais la Ville refuse de les réattribuer. De plus, elle règle des griefs quelques jours avant, sinon la veille des arbitrages, ce qui engendre des coûts élevés. L'attitude de la Ville choque les membres de la Fraternité. Les policières et policiers ont donc commencé des moyens de pression qui se limitent, pour le moment, au port d'un brassard portant l'inscription : « Le non-respect de la convention vous coûte cher ».

Pour ajouter à cela, la Ville a décidé d'abolir le programme ACCÈS. Le ministère de la Sécurité publique a adressé une lettre à la Ville pour lui faire part de sa déception et obtenir les raisons justifiant l'abolition du programme. Dans l'éventualité d'une réponse insatisfaisante, des mesures pourraient être entreprises. Malgré tout, la Ville maintient sa décision. Nous sommes donc dans l'attente de voir ce qui se passera.

Les policières et policiers sont extrêmement déçus de ce choix. Évidemment, les rumeurs vont toujours bon train voulant que la Sûreté municipale de Sainte-Adèle passe aux mains de la Sûreté du Québec. Pour l'instant, nous sommes maintenus dans l'ignorance par la Ville et ne savons pas ce que nous réserve le futur.

**Luc Fleurant**  
 Président de la Fraternité des policiers et policières de Sainte-Adèle inc.



## > Saint-Eustache

Le 6 avril dernier, les membres de notre fraternité ont accepté l'entente de principe intervenue entre la Ville de Saint-Eustache et le comité de négociation pour le renouvellement de notre convention collective expirée depuis le 31 décembre 2009. La signature a eu lieu le 22 juin dernier.

Cette entente prévoit un contrat de travail de trois ans, des améliorations à l'horaire de travail, un horaire de soir pour la division des enquêtes et des améliorations salariales pour les policiers temporaires. Les salaires seront majorés de 3 % pour 2010, 2,5 % pour 2011 et 2,5 % pour 2012. Ces augmentations sont réparties en période de six mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Au cours de la dernière année, nous avons signé une lettre d'entente pour participer au projet ACCÈS TABAC coordonné avec le Service de police de la Ville de Montréal.

Un jugement défavorable à l'un de nos membres en déontologie est présentement devant la Cour d'appel. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt le résultat.

Enfin, une entente est intervenue concernant une accusation criminelle contre l'un de nos policiers. Celui-ci conserve son emploi moyennant une année de suspension.

**Pierre Meunier**

**Président de la Fraternité des policiers  
de la Ville de Saint-Eustache**

## > Trois-Rivières

Notre convention collective est venue à échéance le 31 décembre 2010, ce qui implique le début des négociations.

Nous avons défendu plusieurs griefs, dont quelques-uns de plus grande importance. L'un d'entre eux avait trait au niveau de service. En effet, notre employeur avait transféré une enquête à la Sûreté du Québec prétextant qu'il s'agissait d'un niveau de service supérieur au nôtre.

De plus, nous sommes en révision judiciaire relativement au plan d'organisation déposé en 2004.

Finalement, conjointement avec la FPMQ, nous avons déposé un mémoire au ministère de la Sécurité publique afin d'empêcher l'adoption du nouveau plan d'organisation proposé par notre directeur. Ce plan vise notamment la diminution d'effectifs.

**Louis Lesage**

**Président de l'Association des  
policiers et pompiers de la Ville de  
Trois-Rivières**

Sherbrooke



> Sherbrooke

Au moment d'écrire ce texte, nous arrivons au dernier droit de nos négociations pour le renouvellement de notre convention collective qui est expirée depuis le 31 décembre 2007. En effet, nous avons conclu une entente de principe avec la Ville sur une convention collective valide jusqu'en 2014 qui sera présentée sous peu aux membres. N'eût été d'un changement de maire aux dernières élections municipales, nous serions toujours en arbitrage.

En mars 2010, une décision arbitrale très importante a été rendue concernant les suspensions administratives sans solde imposées à cinq de nos policiers à la suite d'un événement survenu en 2002.

La Ville avait contesté la décision de l'arbitre André Bergeron et, en mars 2011, le juge Gaétan Dumas de la Cour supérieure a maintenu la décision de l'arbitre qui avait conclu que les suspensions administratives sans traitement imposées par la Ville étaient abusives et injustifiées et avait ordonné à

la Ville de leur rembourser les salaires et avantages sociaux auxquels ils avaient droit durant la suspension.

Comme ce dossier risquait de faire jurisprudence, la Ville en a appelé de cette décision. Le 26 avril dernier, nous avons été heureux d'apprendre que le juge Jacques Chamberland de la Cour d'appel a refusé sur le banc la requête pour permission d'appeler de la Ville.

Une autre décision arbitrale importante nous a été favorable au cours de la dernière année concernant le maintien des effectifs policiers. Dans ce dossier, l'employeur prétextait qu'il pouvait abolir un poste cadre et laisser une chaise vacante, ne respectant pas ainsi le plan d'organisation établi selon la *Loi sur la police*. L'arbitre Pierre Cloutier a conclu que c'est le nombre de personnes policières permanentes qui est pertinent et a ordonné à la Ville de procéder à l'embauche d'un policier permanent pour combler le départ à la retraite du détenteur du poste cadre. Il a de plus exigé que la Ville maintienne un effectif minimum de deux cents policiers permanents, incluant les syndiqués et les salariés cadres. La Ville n'a pas contesté cette décision, mais nous avons deux autres griefs concernant deux postes non comblés. L'employeur désire régler le litige à la table de négociation.

En terminant, en juin 2011, le Service de police de Sherbrooke a déménagé dans ses nouveaux locaux. Un déménagement fort attendu qui se concrétise après plusieurs années. Enfin un poste de police regroupant toutes les divisions sous un même toit!

**Claude Toupin**  
Président de l'Association des policiers et policières de Sherbrooke



Veuillez retourner ce formulaire à :  
Fédération des policiers et policières municipaux du Québec  
7955, boul. Louis-Hippolyte-La Fontaine, Anjou (Québec) H1K 4E4  
Télécopieur : 514 356-1158

Nom de votre association :

**Votre ancienne adresse**

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

**Votre nouvelle adresse**

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Effective à compter de (date) \_\_\_\_\_

VOUS DÉMÉNAGEZ!



# Gérer la fatigue chez les policiers

Lors de notre rencontre de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail « affaires municipales » (APSAM) le 26 mai dernier, la docteure Diane B. Boivin MD, PhD, directrice du Centre d'étude et de traitement des rythmes circadiens de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas, est venue nous parler des risques reliés à la fatigue chez les travailleurs à horaires atypiques.

Nous vous transmettons donc quelques informations données par D<sup>re</sup> Boivin.

La fatigue affecte négativement la prise de décision, les facultés mentales et physiques, l'humeur, la mémoire et le temps de réaction. Elle peut mener à des erreurs. Ces erreurs occasionnées par la fatigue peuvent causer des incidents et aussi des accidents. De plus en plus, les tribunaux reconnaissent la fatigue comme un risque qui aurait pu être prévenu.

## Les travailleurs fatigués, les chefs d'équipe et les gestionnaires peuvent être tenus responsables des accidents reliés à la fatigue.

Comme l'alcool, la fatigue affecte négativement les facultés. Lors d'une étude effectuée au Service de police de la Ville de Montréal, les chercheurs ont remarqué que la performance des policiers diminuait beaucoup après trois quarts de travail consécutifs.

Afin de créer un environnement de travail plus sécuritaire pour les divers intervenants, un programme de gestion de la fatigue devrait être mis en place pour améliorer la compréhension de la fatigue et implanter de bonnes pratiques de gestion de la fatigue dans les organisations.

En résumé, il est important de considérer non seulement le nombre d'heures travaillées, mais aussi l'heure de la journée et le nombre de quarts de nuit consécutifs. Il faut aussi prendre en considération l'historique de travail et de repos des travailleurs dans les pratiques de gestion des horaires.

Un système de gestion des risques reliés à la fatigue gère plus que la fatigue. Son but est de minimiser les risques associés à la fatigue par une approche systématisée sur plusieurs niveaux.

Un résumé complet des recherches effectuées par D<sup>re</sup> Boivin et ses chercheurs sera disponible sous peu sur le site Internet de l'APSAM.

L'APSAM collabore actuellement avec des chercheurs du Centre d'étude sur le trauma à la réalisation d'un important projet de recherche sur le thème de la **violence en milieu de travail**.

Un des objectifs de cette étude est de dresser un portrait clair de la fréquence des actes de violence en milieu de travail, de leurs conséquences et des besoins de soutien des travailleurs exposés. Les résultats de ce projet serviront également à mieux outiller les milieux de travail quant à la prévention et à l'intervention en lien avec cette problématique.

Des travailleurs de divers secteurs d'activités au Québec, dont le secteur municipal, sont invités à participer à cette étude par l'entremise d'un sondage. L'APSAM vous invite donc à transmettre l'information sur ce projet de recherche à toute personne œuvrant dans le secteur municipal afin que le plus grand nombre possible de travailleurs et de gestionnaires municipaux répondent à ce sondage (temps requis pour le compléter : environ 15 minutes). À noter que les répondants peuvent avoir ou n'avoir pas été exposés à de la violence en milieu de travail.

Pour plus de renseignements sur ce projet et pour participer au sondage, consulter le site Internet de l'APSAM à l'adresse suivante : <http://apsam.com/>



**Stéphane Forget, Patrick Lepage,  
Nicolas Veilleux**  
Représentants de la FPMQ  
Groupe de liaison de l'APSAM

# Survol des sanctions imposées par le Comité de déontologie policière au cours des cinq dernières années

Lorsque le Comité de déontologie policière conclut que la conduite d'un policier est dérogatoire, c'est-à-dire qu'elle contrevient au *Code de déontologie des policiers*, il doit alors imposer une sanction. Le présent article propose un survol des sanctions imposées par le Comité au cours des cinq dernières années, soit depuis 2006.

## Facteurs à considérer

Au moment d'imposer une sanction, la *Loi sur la police* indique que le Comité prend deux facteurs en considération : les antécédents en déontologie du policier et la gravité du geste compte tenu de toutes les circonstances de l'affaire. Le Comité va aussi prendre en compte le fait que le policier ait reconnu que son geste est dérogatoire, évitant ainsi à toutes les parties impliquées de devoir subir une audition.

## Types de sanctions

Parmi l'éventail des sanctions qui peuvent être imposées, il y a : l'avertissement, la réprimande et le blâme, qui sont des sanctions sans incidence économique, mais qui constituent néanmoins des notes négatives dans le dossier du policier. Puis, il y a les sanctions plus graves, soit la suspension (jusqu'à un maximum de soixante jours), la rétrogradation et la destitution. Évidemment, lorsqu'un policier n'est plus en fonction, ces sanctions deviennent illusoires. Le Comité peut alors imposer un

septième type de sanction, soit la déclaration d'inhabilité à exercer la fonction de policier, qui ne peut avoir une durée de plus de cinq ans. Le policier à la retraite ne pourrait alors recommencer à travailler comme policier pendant cette période d'inhabilité. Aux fins du présent article, nous ne tiendrons pas compte de ce dernier type de sanction. Par ailleurs, il est possible que certaines des sanctions mentionnées dans le présent article aient été annulées en appel. Nous les avons conservées afin de donner un meilleur aperçu des sanctions susceptibles d'être imposées pour une faute déontologique donnée.

## Sanctions imposées

Les deux sanctions les plus sévères, soit la rétrogradation et la destitution, sont imposées plutôt rarement. Au cours des cinq dernières années, nous n'avons relevé aucune rétrogradation. En ce qui concerne la destitution, elle a été imposée à cinq reprises et ce sont tous des cas où le policier avait été reconnu coupable d'un acte criminel par les tribunaux de juridiction criminelle; le Comité devait alors appliquer l'article 119 de la *Loi sur la police* qui prévoit une destitution automatique dans une telle situation. Pour le reste, nous allons aborder les sanctions en fonction de la nature de la faute, peu importe l'article du *Code de déontologie* invoqué par le Commissaire à la déontologie policière.

En matière de propos dérogatoires, de manque de respect ou de politesse, le Comité a imposé environ 35 sanctions, soit une quinzaine d'avertissements, réprimandes ou blâmes. Le reste des sanctions sont des suspensions sans solde d'une ou deux journées. Dans des cas plus exceptionnels, le Comité a imposé jusqu'à dix jours de suspension dans un dossier portant sur des propos à connotation raciale.

Dans les cas où le policier a consulté le CRPQ à des fins non opérationnelles, le Comité a imposé six sanctions d'un ou deux jours de suspension, allant jusqu'à cinq jours dans un cas particulier. **De façon générale, le Comité reconnaît qu'un jour de suspension par consultation dérogatoire est une sanction appropriée.**

Pour les citations alléguant des menaces ou de l'intimidation de la part du policier, le Comité a imposé une quinzaine de sanctions, soit deux réprimandes, trois blâmes et des suspensions d'un à trois jours. Certains cas plus graves ont entraîné des suspensions de cinq et dix jours.

Une douzaine de sanctions ont été imposées pour des fouilles ou perquisitions dérogatoires. Les policiers visés ont notamment reçu les sanctions suivantes : trois avertissements, trois blâmes et des suspensions d'une journée. On note également des suspensions de trois et cinq jours pour des fautes de ce type jugées plus graves.

**L'utilisation dérogatoire de la force demeure la faute déontologique la plus fréquemment sanctionnée avec une quarantaine de sanctions imposées.** La majorité des sanctions sont des suspensions d'une ou deux journées. On note une réprimande et deux blâmes. Il y a aussi quatre suspensions de trois jours et huit suspensions de cinq jours et plus.

Parmi les fautes les plus fréquemment sanctionnées, il y a aussi l'arrestation et la détention dérogatoires, avec près d'une trentaine de sanctions chacune. Dans le cas de l'arrestation, nous avons recensé deux avertissements, une réprimande et trois blâmes; puis, deux suspensions d'une journée, huit suspensions de deux jours, cinq suspensions de trois jours et trois suspensions de cinq jours ou plus. Dans ce cas, la norme semble s'établir dans la fourchette des suspensions d'un à trois jours, sauf pour les cas qui présentent des facteurs atténuants ou aggravants significatifs.

On remarque le même type de sanctions pour la détention dérogatoire soit : deux avertissements, une réprimande et trois blâmes, onze suspensions d'une journée, deux suspensions de deux jours, six suspensions de trois jours et quatre suspensions de quatre jours ou plus. La majorité des sanctions sont donc dans la fourchette de la suspension d'un à trois jours.

Il existe une plus grande disparité des sanctions en ce qui concerne la conduite dérogatoire portant sur l'émission de constats ou d'accusations injustifiés. Sur les neuf sanctions imposées, il y a notamment trois suspensions de deux jours, puis deux suspensions de vingt jours, une suspension de vingt-cinq jours et deux suspensions de soixante jours. Cette disparité tient vraisemblablement au fait que le Comité fait une distinction entre la gravité de l'émission d'un constat et la gravité de l'émission d'une accusation.

La rédaction d'un rapport ou document faux ou inexact a été sanctionnée à cinq reprises durant cette période, par des suspensions de quatre jours, treize jours, quinze jours à deux reprises et soixante jours.

Le fait de ne pas intervenir devant le manquement déontologique d'un collègue a été sanctionné dans une douzaine de dossiers environ. Il y a eu un avertissement, une réprimande, deux blâmes, trois suspensions d'une journée et trois suspensions de deux jours. On retrouve sensiblement le même éventail de sanctions pour le refus de prendre une plainte soit : un avertissement, une réprimande et une suspension d'une journée.

Par ailleurs, le fait d'avoir utilisé un véhicule en faisant preuve d'un manque de prudence et de discernement a été sanctionné à huit reprises par des suspensions d'une journée, dix jours, vingt jours, trente jours, trente-cinq jours, quarante-cinq jours et deux suspensions de soixante jours.

De la même façon, l'utilisation de l'arme de service avec un manque de prudence et de discernement a été sanctionnée à sept reprises par les suspensions suivantes : deux jours, quatre jours, dix jours, vingt jours et deux suspensions de soixante jours; l'une des destitutions mentionnées précédemment a aussi été imposée dans un tel cas. Évidemment, pour ces deux derniers types de faute déontologique, les sanctions tiennent compte des dommages subis par le citoyen. Dans certains cas, le décès du citoyen a nécessairement constitué un facteur aggravant.

En conclusion, il faut noter que plusieurs autres sanctions ont été imposées au cours de cette période pour des fautes déontologiques qui n'ont pas été examinées dans le présent article en raison des contraintes d'espace et parce qu'il s'agit de fautes qui surviennent beaucoup plus rarement que celles mentionnées précédemment. **Dans tous les cas, il faut aussi tenir compte des circonstances propres à chaque dossier avant de conclure qu'une faute déontologique devrait entraîner telle ou telle sanction.**



**Frédéric Nadeau**  
Avocat



# Un nouveau président à l'ACP!



Tom Stamatakis  
Président de l'Association  
canadienne des policiers

Déjà, à ce jour, l'année 2011 en est une assez chargée pour notre association nationale, avec mon élection à titre de nouveau président de l'Association canadienne des policiers (ACP) et la récente élection fédérale. Permettez-moi de vous donner un résumé de quelques-unes de nos réalisations.

## Élection du nouveau président de l'ACP

Lors de l'Assemblée générale annuelle tenue à Ottawa du 9 au 12 mai derniers, les membres m'ont élu au poste de président de l'ACP. Je proviens de la Vancouver Police Union. De plus, M. Denis Côté, président de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, a été élu par notre conseil de direction comme vice-président.

Depuis mon élection, j'ai déjà rencontré le ministre de la Sécurité publique, l'honorable Vic Toews, le ministre de la Justice, l'honorable Robert Douglas Nicholson, ainsi que les hauts fonctionnaires de ces deux ministères dans le but d'établir de bonnes relations, de développer une étroite collaboration et, bien sûr, d'entamer les discussions visant la défense et la promotion de nos priorités-clés.

## Priorités 2011 de l'ACP

Les policiers canadiens de première ligne comprennent fort bien les défis que chaque palier de gouvernement doit relever lorsqu'il est question de budget; après tout, nous sommes également des contribuables. Cependant, il importe de rappeler que les policiers canadiens ont besoin de ressources appropriées et adaptées, tant pour leurs opérations et interventions au quotidien que sur le plan de la formation, afin de répondre adéquatement aux nombreuses et sans cesse croissantes exigences et ainsi assurer la sécurité de nos communautés, des plus grandes villes aux plus petits villages.

L'ACP s'est faite insistante auprès du gouvernement et des décideurs afin de faire adopter trois principes fondamentaux relativement au financement pour les policiers soit, *Renouvelable* (pour assurer que le financement du Fonds de recrutement des policiers se poursuive au-delà de 2013), *Équitable* (pour mettre fin à la structure inégale qui existe dans la formule de financement pour les services policiers municipaux) et *Efficace* (pour réduire la documentation et les autres



tâches administratives, lesquelles gardent les patrouilleurs de première ligne derrière leur bureau et les empêchent de sortir sur le terrain). Vous retrouverez de plus amples renseignements à ce sujet, en visitant notre site Web, à l'adresse [http://cpa-acp.ca/files/meetings/2011/2011CPAPriorities\\_FR.pdf](http://cpa-acp.ca/files/meetings/2011/2011CPAPriorities_FR.pdf).

### Élection fédérale

Le 2 mai dernier, la population canadienne a élu un gouvernement conservateur majoritaire et le Nouveau Parti démocratique (NPD) a pris la place du Parti libéral du Canada à titre d'opposition officielle. C'est au Québec que nous avons vu les résultats les plus surprenants avec la perte de la plupart des sièges du Bloc Québécois aux dépens du NPD.

L'élection n'est pas sans occasionner son lot de conséquences relativement à nos efforts au nom des policiers de première ligne. De toute évidence, le gouvernement conservateur s'est montré réceptif à nos demandes pour des lois de justice criminelle plus sévères, dont des modifications simplifiant les procédures en lien avec les procès criminels pour les « mégaprocès », en plus de fournir de meilleurs outils relativement à l'application de la loi pour les crimes sur Internet (par exemple, la pornographie infantile). Toutefois, ce même gouvernement a aussi promis d'abolir le registre des armes d'épaule et a annoncé que le Fonds de recrutement des policiers ne serait pas renouvelé au-delà de 2013.

L'ACP poursuivra son travail auprès des parlementaires de tous les partis pour faire cheminer notre programme. N'hésitez pas à communiquer avec l'agent des relations médias et gouvernementales, M. Michael Gendron, si vous, ou votre association, avez des questions, souhaitez nous faire part de certaines préoccupations, ou encore, désirez planifier une rencontre avec nos nouveaux représentants.

### Service commémoratif 2011 des policiers et agents de la paix canadiens

Cette année, le Service commémoratif des policiers et agents de la paix canadiens aura lieu le 25 septembre, sur la Colline parlementaire à Ottawa. Nous honorerons la mémoire de quatre policiers décédés dans l'exercice de leurs fonctions, au courant de la dernière année.

Ils sont : le gendarme Michael Potvin (Gendarmerie royale du Canada), l'agent Sébastien Coghlan-Goyette (Sûreté du Québec), le sergent Ryan Russell (Toronto Police Service) et l'agent Garrett Styles (York Regional Police).

### Conclusion

Avec cette 41<sup>e</sup> élection générale passée, l'Association canadienne des policiers se réjouit à l'idée de travailler avec un gouvernement dédié à sérieusement aborder et régler des questions de sécurité publique nationale, en s'assurant que nos policiers obtiennent les outils et ressources nécessaires pour protéger nos collectivités, et ce, de manière appropriée et efficace.

Si vous avez des questions ou des commentaires que vous désirez communiquer, n'hésitez surtout pas à contacter M. Gendron. Recevez mes meilleurs vœux pour un été sécuritaire et des plus plaisants!

**Tom Stamatakis**  
Président de l'Association canadienne des policiers



## Décorations du gouvernement du Québec

Le 16 mai 2011, le gouvernement du Québec a procédé à la remise des décorations et citations à l'occasion de la Journée de reconnaissance policière à des policières et policiers membres d'une association de la FPMQ et de la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Pour la Croix de bravoure, il s'agit du sergent Claude Cuillier, l'agente Julie Dupré, l'agent Yves Leclerc et le sergent-détective Benoît Vigeant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Les médailles pour action méritoire ont été décernées à l'agent Hugues Beauchemin-Lemyre et au lieutenant Martin Lalonde du Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu, ainsi qu'au sergent François Paquette et aux agents Jacques Feron, Farid Laghdir, Charles Lavallée, Jean-Nicolas Lussier, Daniel Raymond, Simon Rivard et Daniel Touchette du SPVM.

## Bourse Jean-Guy Roch



▲ M. James D. Thwaites, directeur du Département, M. Denis Côté, président de la FPMQ, M<sup>me</sup> Marie-Laure Dioh Ndiaye et M. François Blais, doyen de la Faculté des sciences sociales

Le 3 mai 2011, dans le cadre du 66<sup>e</sup> Congrès annuel du Département des relations industrielles de l'Université Laval, la FPMQ a remis la bourse Jean-Guy Roch, au montant 1 500 \$, à M<sup>me</sup> Marie-Laure Dioh Ndiaye, étudiante au doctorat en relations industrielles.

## Conseil d'administration

Des rencontres du conseil d'administration de la FPMQ se sont tenues le 15 mars 2011 à l'Hôtel Mortagne de Boucherville et le 30 mai 2011 au Château Bonne Entente de Québec.

## Départs

Au cours des derniers mois, les personnes suivantes ont quitté leur poste au sein de leur « exécutif » syndical :

- > M. Éric Borduas agissait comme trésorier de la Fraternité des policiers et policières de Granby;
- > M. Robert Boulé agissait comme vice-président à la prévention et aux relations avec les membres de la Fraternité des policiers et policières de Montréal;
- > M. Daniel Dumais agissait comme directeur SST de la Fraternité des policiers et policières de Granby;
- > M. Sylvain Guay agissait comme secrétaire de l'Association des policiers et policières de Memphrémagog;
- > M. Jean-Mathieu Lafleur agissait comme vice-président de l'Association des policiers du Nunavik;
- > M. Patrick Simard agissait comme directeur à la Fraternité des policiers de Terrebonne;
- > M. Marc-Antoine Yelle agissait comme vice-président de la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

La Fédération les remercie d'avoir consacré temps et énergie à la cause syndicale policière.

## Erratum

Contrairement à ce qu'il était écrit à la page 16 de La Fédé-Action automne/hiver 2010, M<sup>me</sup> Clémence Pomerleau agit toujours comme présidente de l'Association des policiers-pompiers de Sainte-Marie. Nos excuses à M<sup>me</sup> Pomerleau!

## Visa Desjardins

Procurez-vous les cartes VISA Desjardins Classique-FPMQ ou VISA OR Odyssee Desjardins-FPMQ qui vous offrent de nombreux avantages.

Services de cartes Desjardins

Téléphone : 1 800 363-3380 ou 514 397-4415

Internet : [desjardins.com/cartes](http://desjardins.com/cartes)

Caisse Desjardins des policiers et policières : 514 849-3761



## Intimidation envers les policiers

En avril 2011, un rapport de recherche de M. Maurice Cusson et M<sup>me</sup> Claudine Gagnon du Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal sur l'intimidation envers les policiers du Québec a été publié. Dans le cadre de cette recherche, un sondage a été réalisé auprès de 2 438 policiers de 21 services de police du Québec. Parmi ces policiers, 32 % ont répondu avoir subi un événement d'intimidation au cours de la dernière année (56,3 % pour les policiers du SPVM) et 78,3 % ont mentionné avoir été menacés de poursuites civiles ou en déontologie. Les chercheurs ont proposé cinq recommandations, dont les suivantes :

- > « Que la Ville de Montréal et les autres grandes villes du Québec adoptent un règlement permettant de punir d'amende les individus qui outragent les agents de police et qui tiennent des propos intimidants.
- > « Que le Commissaire à la déontologie policière adopte des procédures visant à examiner de manière expéditive les plaintes de manière à ne conserver que celles qui sont fondées et à statuer sans délai sur les plaintes frivoles, vexatoires ou de mauvaise foi. »

## Site Internet de la FPMQ

Nous vous invitons à visiter le site Internet de la FPMQ à [www.fpmq.org](http://www.fpmq.org). En consultant la section publique, vous vous tenez au courant des dernières nouvelles de la Fédération.

## Voici les événements qui ont été organisés par la Fédération, ses associations et la Fraternité des policiers et policières de Montréal

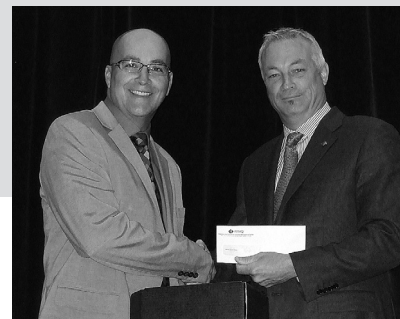
### 46<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de la FPMQ

La 46<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de la FPMQ s'est déroulée les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2011 au Château Bonne Entente à Québec. Près de 80 représentants syndicaux ont assisté à cet événement. Des formations et des conférences ont été offertes lors de la journée du 31 mai, dont les suivantes :

- ▶ « Le top 5 des décisions dans le domaine policier municipal au Québec » par M<sup>e</sup> Frédéric Nadeau des Services Fédé-Conseils;
- ▶ « Le harcèlement au travail et le rôle du syndicat » par M<sup>e</sup> Danny Venditti des Services Fédé-Conseils;
- ▶ « Comment témoigner en arbitrage ou devant d'autres instances et la gestion d'une assemblée syndicale » par M<sup>e</sup> Guy Bélanger des Services Fédé-Conseils;
- ▶ Lancement du DVD « Gestion préventive du stress post-traumatique en milieu policier » par M. Charles Plante, conseiller à l'APSAM;

Le souper des représentants syndicaux et le spectacle de l'humoriste Mike Ward ont terminé la journée du 31 mai. Lors de la soirée, la FPMQ a souligné l'implication à la cause syndicale policière de M. Marc Sénéchal, anciennement président de la Fraternité des policiers et policières de Ville de Saguenay, qui a œuvré au sein des différentes instances de la Fédération pendant plus de dix ans, soit de 1998 à 2008. Elle a aussi remercié quatre employés des Services Fédé-Conseils qui travaillent depuis plus de vingt ans à la défense des droits des policiers municipaux du Québec : M<sup>e</sup> Guy Bélanger (28 ans), M<sup>me</sup> Michèle Bernier (23 ans), M<sup>e</sup> Serge Gagné (25 ans) et M. Luc Lalonde (26 ans).

Le 1<sup>er</sup> juin en après-midi, plus de 30 joueurs ont bravé les forts vents pour disputer une partie de golf au Club La Tempête de Lévis.



▲ MM. Marc Sénéchal et Denis Côté, président de la FPMQ



◀ M<sup>e</sup> Serge Gagné, M<sup>e</sup> Guy Bélanger et M. Luc Lalonde

# À venir

## Fédération des policiers et policières municipaux du Québec

19 août 2011

12<sup>e</sup> Omnium de golf de la FPMQ

Club de golf Saint-Césaire

*Les profits recueillis lors de cet événement seront remis au Fonds commémoratif de l'ACP – Robert Warner qui offre une aide financière immédiate aux familles de policiers et policières tués dans l'exercice de leurs fonctions*

## Fraternité des policiers de Laval

11 septembre 2011

26<sup>e</sup> édition de la journée spaghetti des policiers de Laval

Sheraton Laval

*Les profits recueillis seront remis à la Fondation canadienne du rein*

8 novembre 2011

Clinique de sang des policiers de Laval

Quartier général du Service de police de Laval

## Fraternité des policiers et policières de Longueuil

22 août 2011

8<sup>e</sup> Tournoi de golf

Club de golf Le Parcours du Cerf, Longueuil

*Les profits recueillis seront remis à la Fondation de l'hôpital Charles-LeMoine*

## Fraternité des policiers et policières de Montréal

26 août 2011

32<sup>e</sup> Omnium de golf

*Les profits recueillis seront remis à des organismes à but non lucratif de la Ville de Montréal*

30 septembre 2011

45<sup>e</sup> Journée des Fèves au lard

*Les profits recueillis seront remis à 150 organismes communautaires de l'agglomération de Montréal*

## Fraternité des policiers et policières de la régionale Deux-Montagnes

3 juin 2011

8<sup>e</sup> Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer

*Cette édition a permis d'amasser près de 145 000 \$*

## Fraternité des policiers et policières de Granby

2 et 3 juillet 2011

11<sup>e</sup> Tournoi de soccer amical des policiers de Granby

*Organisé par la Sécurité publique de Granby en collaboration avec la Fondation de soccer Jean-Yves Phaneuf*

*Au cours des ans, cet événement a permis d'amasser plus de 55 000\$ au profit de divers organismes de la région*

## Fraternité des policiers de Laval (FPL)

30 mai au 4 juin 2011

14<sup>e</sup> Tour cycliste des policiers de Laval

*Cette édition a permis d'amasser 70 000 \$ au profit du Fonds Marie-Soleil Tougas.*



16 juin 2011

35<sup>e</sup> Tournoi de golf de la FPL

Club de golf Saint-François à Laval

*7 500 \$ ont été remis à « Policiers contre le cancer »*

## Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu

2 juin 2011

7<sup>e</sup> Omnium de golf

*8 000 \$ ont été versés à la Fondation des Techniciens Ambulanciers*

*François Pichette*

## Fraternité des policiers de Terrebonne

16 juin 2011

25<sup>e</sup> Tournoi de golf

Club de golf Le Portage, L'Assomption

*Au profit de la Fondation Bon Matin Jeannine Cossette qui vient en aide aux enfants défavorisés en leur fournissant une collation à l'école*

# Votre caisse en bref,

## Développement des affaires

- ♦ 78 % des policiers du Québec sont membres de la Caisse, une majoration de 4 % depuis 2008;
- ♦ un volume d'affaires de 1 393 256 \$, en croissance de 8,4 % comparativement à 7,8 % pour les caisses comparables.

## Distinction coopérative

- ♦ un indice global de satisfaction de 83 %, de 7 points supérieur au groupe comparable;
- ♦ 145 visites en milieux de travail au cours de la dernière année.

## Ristournes aux membres de 2,9 million \$

### 1,7 million \$ en ristournes

- ♦ ristournes individuelles versées le 2 juin 2011 en fonction des intérêts perçus ou versés en 2010;
- ♦ ristourne collective par le biais des dons et commandites et du Fonds d'aide au développement du milieu.

### 1,2 million \$ en bonifications

- ♦ total des sommes distribuées en cours d'année via les forfaits de tarification VIP.

**LE PARTAGE DES EXCÉDENTS : C'EST ÇA L'APPARTENANCE!**

## L'assemblée générale disponible en réécoute

Ces succès et leurs détails ont été présentés dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle des membres tenue le 19 avril 2011 au Riviera, réceptions et congrès à Montréal.

Soucieuse de permettre à tous ses membres répartis dans la province de participer aux décisions qui la concernent et de prendre part à sa vie associative, votre caisse a diffusé son assemblée générale en direct sur Internet pour une 2<sup>e</sup> année.

Le résultat est disponible en réécoute sous la rubrique Nouveautés du [www.caisse-police.com](http://www.caisse-police.com)

## UN ENGAGEMENT SOUTENU DANS LA COMMUNAUTÉ POLICIÈRE: C'EST AUSSI ÇA L'APPARTENANCE!

Parmi les organismes et projets soutenus en 2010 :

- ♦ Fédération des policiers et policières municipaux du Québec;
- ♦ Fraternité des policiers et policières de Longueuil;
- ♦ Fraternité des policiers et policières de Montréal;
- ♦ Bourse de la Relève Armand Morin;
- ♦ Course au flambeau des agents de la paix;
- ♦ Défi 911;
- ♦ Info-Crime;
- ♦ Journée commémorative des policiers décédés en devoir;
- ♦ Prix policiers du Québec;
- ♦ Rase-o-thon Policiers contre le cancer.

Pour plus de détails et d'autres nouvelles, visitez le [www.caisse-police.com](http://www.caisse-police.com)

514-VIP(847)-1004 ou sans frais 1 877 VIP(847)-1004

CAISSE DESJARDINS



Caisse Desjardins des policiers et policières

## Appartenance

Dans le cadre de la 46<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de la FPMQ, vos représentants syndicaux ont eu l'occasion de côtoyer nos représentants et d'en apprendre davantage sur la nouvelle offre de services *Appartenance*. Informez-vous!



## Votre représentant au conseil d'administration a été réélu!

**M. François Lemay**

Au besoin, n'hésitez pas à communiquer avec lui!

[francois.lemay@caisse-police.com](mailto:francois.lemay@caisse-police.com)





*Caisse Desjardins des  
policiers et policières*



# L'OFFRE DE SERVICES APPARTENANCE<sup>®</sup>

## Son volet VIP

L'Offre VIP, revue et améliorée, réunit tous les bénéfices et avantages qui vous sont réservés à titre de policier actif ou retraité, incluant de tout nouveaux produits d'épargne et de crédit exclusifs :

- des forfaits de tarification uniques;
- une hypothèque qui déménage sans indemnité;
- pour vos enfants et petits-enfants, un premier dépôt de 100 \$ à l'ouverture d'un Régime enregistré d'épargne études (REÉÉ);
- des ristournes individuelles et collectives depuis 18 années consécutives;
- un partenariat avec toutes les organisations patronales, syndicales et associatives policières.

## Son volet PRIVILÈGE

Parce que nous savons que vous aimez partager vos privilèges avec les êtres qui vous sont chers, nous avons composé l'offre de services Privilège qui propose des avantages uniques à votre conjoint et à vos enfants.

**Découvrez tous les détails à [www.caisse-police.com](http://www.caisse-police.com)**



## Changez de chapeau ...

**Référez un collègue ou un proche afin qu'il bénéficie de tous les avantages de l'offre Appartenance de votre Caisse Desjardins des policiers et policières.**

Et courez la chance de gagner un certificat-cadeau de :



**Référez un nouveau membre, c'est un cadeau et des avantages à partager !**

**Complétez notre formulaire en ligne: [http://caissepolice.com/fr\\_2011/promotion\\_appartenance.php](http://caissepolice.com/fr_2011/promotion_appartenance.php)**

### Siège social

460, rue Gilford  
Montréal (Québec)  
H2J 1N3

Téléphone : 514.VIP(847).1004  
Sans frais : 1.877.VIP(847).1004  
Télécopieur : 514.487.1004  
Site Internet : [www.caisse-police.com](http://www.caisse-police.com)

### Centres de services :

#### Couronne Nord

3010, De la Rivière Cachée  
Boisbriand (Québec)  
J7H 1H9  
télé. : 450.435.0606

#### Sûreté du Québec – Montréal

Grand quartier général  
1701, Parthenais, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2K 3S7  
télé. : 514.526.6312

#### Couronne Sud

1560, rue Eiffel, bureau 200  
Boucherville (Québec)  
J4B 5Y1  
télé. : 450.655.2868

#### Québec

5005, boul. Pierre-Bertrand  
Québec (Québec)  
G2K 1M1  
télé. : 418.622.8081